



↳ www.bourgenbresse.fr ↴

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2022 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 14 février 2022

Sommaire

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | PREAMBULE | 3 |
| 2. | LA VILLE TOUJOURS AU COTE DES BURGIENS EN TEMPS DE CRISE | 4 |
| 2.1 | LA VILLE GARANTE DE LA COHESION SOCIALE DANS SES QUARTIERS AVEC LA REPRISE EN GESTION DIRECTE DES CENTRES SOCIAUX ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS | 4 |
| 2.2 | LA FRACTURE NUMERIQUE : UNE PROBLEMATIQUE MAJEURE DONT LA VILLE FAIT UNE PRIORITE..... | 4 |
| 2.3 | DES MEDIATHEQUES GRATUITES POUR GARANTIR L'ACCES A LA CULTURE A TOUS | 5 |
| 2.4 | LA VILLE ACCOMPAGNE LA REPRISE ECONOMIQUE AUX COTES DE SES COMMERÇANTS ET DE SES ARTISANS..... | 5 |
| 2.5 | UNE POLICE MUNICIPALE QUI DEMENAGE EN HYPERCENTRE ET DOTE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR MIEUX ASSURER SA MISSION DE TRANQUILLITE PUBLIQUE | 5 |
| 2.6 | UNE AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DE LA VILLE : | 6 |
| 3. | LA VILLE DONT LES BURGIENS AURONT BESOIN DANS 10 ANS SE CONSTRUIT DES A PRESENT | 7 |
| 3.1 | DE NOUVEAUX MODES DE DEPLACEMENTS NON-POLLUANTS SUR L'ESPACE PUBLIC | 7 |
| 3.2 | DES ESPACES PUBLICS PREPARES AU CHANGEMENT DU CLIMAT ET DES ESPACES NATURELS PROTEGES | 7 |
| 3.3 | UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET DE MEILLEURE QUALITE POUR NOS ENFANTS..... | 8 |
| 3.4 | DES ECONOMIES D'ENERGIE | 8 |
| 3.5 | REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA VILLE | 8 |
| 4. | BOURG : UNE VILLE TOUJOURS PLUS AGREABLE A VIVRE | 9 |
| 4.1 | LA CULTURE POUR TOUS | 9 |
| 4.2 | LE SPORT DANS NOTRE QUOTIDIEN | 9 |
| 4.3 | UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET CONFORTABLE | 9 |
| 5. | LE BUDGET 2022 VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE : TRADUCTION CONCRETE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES | 11 |
| 5.1 | EN 2022, LA METHODOLOGIE DE 2021 EST RECONDUITE | 11 |
| 5.2 | LES RESULTATS 2022 : 1,3 M € SUPPLEMENTAIRE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF 2021 | 12 |
| 6. | BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRESENTATION ANALYTIQUE | 14 |
| 7. | BUDGETS ANNEXES | 27 |

1. Préambule

Tout en assumant son rôle de bouclier pour les Burgiens dans la crise, le budget 2022 permet de construire la Ville de 2030, une Ville en transition écologique, qui, au quotidien, est toujours plus agréable à vivre.

Un budget d'ambition, de 16 M€ d'investissements, qui permet de changer la Ville : réseau vélo express, Maison du Cirque, Pont de Lyon, rénovation énergétique, espaces publics, requalification commerciale... et objectif Capitale Française de la Culture.

Un budget réactif, qui pourra facilement s'adapter durant l'année selon l'évolution du contexte sanitaire et des besoins des habitants. Toutes les enveloppes d'intervention, sociale, culturelle, sportive, associative... sont maintenues à leurs niveaux des années avant-crise mais ne sont pas toutes affectées. Ainsi, elles permettront de réagir progressivement tant pour faire face à des besoins d'urgence liés à la pandémie que pour amplifier la relance lors de la sortie de crise.

Un budget du quotidien, qui poursuit la mise en œuvre des grands projets du mandat sans négliger l'amélioration de la vie courante, l'entretien et l'accessibilité du patrimoine de la Ville et la tranquillité, la santé et l'alimentation saine de ses habitants.

Un budget de cohésion, que traduisent la reprise en régie des Centres sociaux, la lutte contre l'inégalité numérique, l'accès à la culture.

Un budget de transparence climatique, dont toutes les dépenses, passées au crible de leur impact environnemental, sont pensées pour atténuer au maximum leurs effets négatifs et amplifier la transition écologique de la Ville.

Enfin, **un budget solide**, avec une capacité d'autofinancement constante depuis le budget 2019, qui traduit une hausse des dépenses de fonctionnement strictement corrélée aux capacités de la Ville, c'est-à-dire équivalente à la hausse de ses recettes.

2. La Ville toujours au côté des Burgiens en temps de crise

Depuis deux ans, la pandémie a renforcé les clivages sociaux et les disparités. Garante de la cohésion sociale, la Ville a su mettre en œuvre plusieurs actions concrètes et efficaces pour accompagner celles et ceux qui ont le plus souffert de cette crise. Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Ville engagera en 2022 plusieurs actions structurantes qui permettront de favoriser durablement la cohésion sociale et de lutter contre toutes formes d'inégalités.

2.1 La Ville garante de la cohésion sociale dans ses quartiers avec la reprise en gestion directe des Centres Sociaux et l'accompagnement des associations

A partir de 2022, la CAF de l'Ain engage son retrait progressif de la gestion directe des centres sociaux de Bourg-en-Bresse (Centre Social des Vennes, Centre Social de la Reyssouze, Centre Social Amédée Mercier et la halte-garderie des Vennes « Graffitine »). La Ville de Bourg-en-Bresse prendra le relais en assurant une gestion directe de ces équipements en confiant la coordination globale au CCAS - marquant ainsi l'ambition de la Ville dans sa volonté de conserver l'initiative de politiques publiques favorisant la proximité avec les habitants, la cohésion et la médiation sociale. En assumant le pilotage direct, la Ville garantit le maintien du nombre de places en crèches et haltes-garderies et préserve la mission des centres sociaux. Leur fonctionnement est évalué à 1,5 million d'euros et une convention d'engagement réciproque signée entre la CAF et la Ville assure une contribution de la CAF à hauteur de 50 % jusqu'en 2026 - garantissant ainsi la neutralité budgétaire de l'opération pour la Ville sur le mandat.

La cohésion sociale repose bien évidemment sur l'action essentielle que mènent les associations Burgiennes – en particulier lorsque leur mission principale est de subvenir aux besoins des plus démunis. En 2020, en plein contexte de crise sanitaire, la Croix-Rouge a accompagné 790 foyers à Bourg-en-Bresse, soit 1 196 personnes aidées durant plusieurs mois. La Ville de Bourg-en-Bresse souhaite accompagner cette association dans ses besoins en investissant 100 000 € dans l'extension de leurs locaux, permettant ainsi de créer des zones d'accueil du public et, ce faisant, d'améliorer les conditions d'accueil de la Croix-Rouge à Bourg-en-Bresse.

2.2 La fracture numérique : une problématique majeure dont la Ville fait une priorité

Dans le cadre du financement de quatre mille conseillers numériques financés par l'Etat à l'échelle du pays, la Ville accueillera deux postes de conseillers numériques. Leur mission première sera d'accompagner les Burgiennes et les Burgiens dans leurs démarches administratives et de recherches d'emploi – en particulier celles et ceux qui sont les moins familiers avec les nouvelles technologies.

Dans le cadre de son Projet Ecole Numérique, la Ville équipera en 2022 l'ensemble de ses groupes scolaires de classes numériques mobiles en dotant chaque école de vingt tablettes numériques. Ces nouveaux équipements seront le support de nouveaux enseignements, permettant ainsi aux élèves d'appréhender l'outil numérique et d'acquérir les connaissances suffisantes pour en faire bon usage. Cette opération est budgétée à hauteur de 250 000€ - dont la moitié est financée par des subventions européennes.

2.3 Des médiathèques gratuites pour garantir l'accès à la culture à tous

Les bibliothèques et les médiathèques sont des lieux d'éveil de la curiosité culturelle et intellectuelle dès le plus jeune âge. Consciente du rôle joué par le Réseau de Lecture Publique en matière d'accès à la culture, la Ville souhaite rendre accessible l'ensemble des médiathèques aux Burgiens, y compris ceux qui sont empêchés de les fréquenter pour des raisons financières. En conséquence, depuis septembre 2021, la Ville a décidé de rendre totalement gratuit son Réseau de Lecture Publique à destination de tous les Burgiens, ce qui représente une moindre recette de 30 000 €.

2.4 La Ville accompagne la reprise économique aux côtés de ses commerçants et de ses artisans

Depuis plus de dix ans, la Ville a engagé un plan de revitalisation commerciale du centre-ville et les résultats sont probants puisque le taux de vacance des locaux commerciaux est en baisse à 7,69 % (moyenne nationale pour les villes de même strate : 12 %) à la fin de l'année 2021. Dans l'hyper-centre, la vacance tombe même à 3,61 % à la fin 2021 contre 7,73 % en janvier 2021. Ces bons résultats démontrent la dynamique impulsée en terme d'attractivité commerciale ; dynamique qui se traduit par des installations récentes particulièrement remarquées : « Décathlon » au Carrefour de l'Europe, l'enseigne « Rituals » dans l'hyper-centre ou encore l'ouverture prochaine du futur Beau Marché, la halle gastronomique au Carré Amiot.

La nouvelle convention FISAC signée en 2021 pour trois années permettra d'injecter 50 000 € d'aides directes aux commerces permettant de générer 240 000 € de travaux à destination du petit commerce : mise en accessibilité et en sécurité, rénovation et modernisation des vitrines, économies d'énergie, modernisation des locaux et équipements professionnels.

La Ville de Bourg-en-Bresse se dote d'un nouvel outil pour réhabiliter, construire ou louer des locaux commerciaux exigus, en mauvais état ou non-accessibles. Ainsi, la nouvelle Société d'Economie Mixte (SEM) – dont le capital a été fixé à 2,5 millions d'euros sera le bras armé de la Collectivité, dans le cadre d'Action cœur de ville, dont la mission sera de soutenir l'économie locale et les activités commerciales ou d'artisanat sur le bassin de Bourg-en-Bresse.

2.5 Une police Municipale qui déménage en hypercentre et dotée de nouveaux équipements pour mieux assurer sa mission de tranquillité publique

En 2022, la police municipale déménagera de son site de l'avenue des Belges vers l'hypercentre, dans le bâtiment Sirius en cours d'achèvement au Carré Amiot. Ce nouveau siège de la police municipale a été porté par la Ville avec un investissement de 400 K€. Ce nouvel outil de travail pour les 30 agents de la police municipale accueillera par ailleurs un centre de supervision urbain (CSU) qui permettra de visionner simultanément et en temps réel les images en provenance des caméras de vidéosurveillance – dont le parc sera complété par l'installation de nouveaux équipements dans les quartiers urbains, pour un montant de 50 000 € en 2022. Le CSU nécessite un investissement de 55 000 € pour sa mise en fonctionnement.

De plus, une nouvelle coordination des effectifs de Police Municipale de l'aire urbaine sera mise en place, afin d'assurer un continuum dans les interventions sur les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat et Saint-Denis-les-Bourg. Cette nouvelle organisation sera actée par une convention de partenariat et de collaboration signée entre ces communes en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

2.6 Une amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Ville :

Chaque agent de la Ville verra sa rémunération mensuelle augmenter et ce, quelle que soit son grade. Cette évolution se fera dans les limites strictes des capacités financières de la Ville et s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat sur la période 2021-2023 signé avec l'ensemble des organisations syndicales. Cet effort de la Collectivité est budgété à hauteur de 170 000 € d'effort par an. Cette mesure vient s'ajouter à l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants, qui, depuis le 1^{er} janvier 2022, sont revalorisés à 6 € - soit une évolution de 20 % pour chaque ticket restaurant. Le bénéfice des tickets restaurants est, de plus, étendu aux assistantes maternelles. De plus, la Ville a augmenté de 10 € sa participation employeur versée à chaque agent ayant souscrit le contrat de prévoyance « groupe ». Enfin, la Ville a impulsé la mise en place du forfait mobilités durables d'un montant de 200 € annuel pour les agents qui se rendent à leur lieu de travail en utilisant un mode doux (vélo, trottinette, covoiturage).

Ces mesures en faveur du pouvoir d'achat viennent compléter la décision du gouvernement de revaloriser en 2022 les salaires des agents de catégorie C. La Ville de Bourg-en-Bresse mobilisera ainsi 376 000 € en faveur de la revalorisation de la rémunération de ses agents de catégorie C. Eu égard à ces mesures et au glissement vieillissement technicité, l'évolution de la masse salariale devrait se situer à 1,9 %.

3. La Ville dont les Burgiens auront besoin dans 10 ans se construit dès à présent

Les conditions climatiques sont en profond bouleversement et cela conduit la Ville de Bourg-en-Bresse depuis plusieurs années à repenser sa manière de concevoir les espaces publics et, plus globalement, ses pratiques. Des matériaux plus perméables pour que l'eau s'infilte naturellement dans le sol, davantage de place aux piétons et aux vélos, la végétalisation de nos espaces publics pour capter le CO² et réduire les phénomènes d'îlots de chaleur, des espaces naturels mieux protégés, la réduction de nos émissions de carbone : tels sont les objectifs que se fixe la Ville pour son budget de l'année 2022 – un budget de la transition écologique qui s'inscrit dans une évolution engagée depuis plusieurs années.

La Collectivité s'est dotée de nouveaux outils de pilotage pour suivre l'efficacité des actions mise en œuvre : le bilan carbone et le budget vers la transition écologique.

3.1 De nouveaux modes de déplacements non-polluants sur l'espace public

Aujourd'hui, la Ville de Bourg-en-Bresse prend un nouveau tournant avec la mise en place de son nouveau plan vélo 2021 – 2026 qui s'articule autour de trois axes principaux : la structuration d'un réseau d'aménagements cyclables, la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo (pouvant aller jusqu'à 300 € pour un Vélo à Assistance Electrique) et la publication d'un guide des bonnes pratiques du partage de l'espace publics, à destination des cyclistes mais aussi de tous les usagers du domaine public. Ce plan vélo sera complété par la création de nouveaux dispositifs de stationnement des vélos.

Au-delà de ces actions importantes, la Ville a engagé depuis deux ans la création d'un Réseau Vélo Express, qui permettra aux cyclistes aguerris comme aux plus débutants, de se déplacer dans la Ville de manière entièrement sécurisée et protégée des voitures, pour réaliser leurs trajets urbains du quotidien. Les premiers tronçons ont été réalisés sur l'avenue Jean-Marie Verne, le boulevard Saint-Nicolas et l'avenue maréchal Juin et les prochains seront réalisés cette année entre le Pont de Lyon et le carrefour du Boulevard de Brou. 300 000 € sont inscrits au budget 2022 pour réaliser les tronçons cités précédemment.

3.2 Des espaces publics préparés au changement du climat et des espaces naturels protégés

En 2022, la Ville va poursuivre son plan de débitumisation, pour permettre au sol d'absorber les eaux pluviales et planter des arbres qui permettront de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Ainsi, des plantations seront faites en lieu et place de l'enrobé des cours d'écoles (sur le modèle de la cour des Arbelles ou des Vennes) ou des voiries pour un montant de 100 K€.

L'allée de Challes – qui est actuellement longée par deux bras de la rivière – va être structurellement modifiée, pour être réunifiée en un seul bras. Les abords seront réaménagés et piétonnisés afin de constituer un véritable espace de nature au cœur de la ville. Cet aménagement permettra une renaturation de la Reyssouze grâce au développement, notamment, de la biodiversité par le réaménagement des berges. En 2022, le montant budgété est de 165 K€ correspondant au démarrage de l'opération.

Le marais du Dévorah est une vaste zone humide naturelle de 30 Ha située entre la rue de la Croix-Blanche et la Chagne. Dans la perspective de le protéger, la Ville a fait l'acquisition de 25 000 m² - dont le remboursement progressif de cette acquisition réalisée par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain démarrera en 2022 pour un montant de 85 000 € - pour éviter toute urbanisation du secteur. Ceci permettra la création d'un arrêté de biotope - en lien avec la Direction Départementale des Territoires et le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze – qui protégera la faune et la flore de ce secteur.

3.3 Une alimentation plus saine et de meilleure qualité pour nos enfants

La Ville engage une étude importante sur le développement de l'agriculture urbaine, afin de permettre la production de légumes maraichers qui viendra notamment répondre aux besoins de la cuisine centrale. Cette étude budgétée pour un montant de 70 K€, devra déterminer les emplacements susceptibles d'accueillir cette activité et d'en définir les modalités de mise en œuvre.

Notre cuisine centrale est en profonde transformation depuis plusieurs années, pour nourrir les élèves qui fréquentent la cantine scolaire ou le restaurant universitaire et affiche l'objectif cette année de s'approvisionner à 50 % de produits durables en 2022. Cela s'inscrit dans une volonté de réduire progressivement les pratiques fortement émettrices de carbone dans l'atmosphère. Enfin, pour mettre fin à l'usage de barquettes plastique à usage unique, la Collectivité investit dans des barquettes en matières bio-sourcées en 2022 pour un montant de 60 K€.

3.4 Des économies d'énergie

La Ville va poursuivre le plan de renouvellement de son patrimoine d'éclairage public, avec un investissement de 300 K€ pour des luminaires basse consommation. Ceci vient s'inscrire dans un processus engagé depuis 2012 et qui consiste à renouveler l'ensemble des luminaires de l'espace public et à procéder à des extinctions nocturnes de l'éclairage ou la suppression de la moitié des lampadaires de grands boulevards - cet effort a permis de réduire d'un million de kW (soit une réduction de 20 %) la consommation depuis 2012.

Par ailleurs, la Ville poursuit son plan « objectif 50 % » de réhabilitation énergétique des bâtiments publics, pour rénover les groupes scolaires et gymnases. Ce plan, engagé en 2015 et reconduit chaque année, permet désormais de réduire les émissions de 1 000 tCO₂/an. En 2022, 500 K€ sont consacrés à la rénovation énergétique du patrimoine. Chaque opération de cette nature permet de diviser par deux les consommations d'énergie de la collectivité.

3.5 Réduire l'empreinte carbone des emprunts contractés par la Ville

Par leurs stratégies, les banques facilitent ou vont à l'encontre de la transition écologique. C'est contre cela que l'accord de Paris sur le Climat de 2015 insiste sur l'objectif de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

C'est pourquoi, depuis 2021, la Ville de Bourg-en-Bresse place le critère de l'impact environnemental de la banque à équivalence avec le critère financier dans son choix. Pour estimer cet impact, un travail de concertation a été conduit entre la Ville, Grand Bourg Agglomération et 10 banques volontaires.

Par ce biais, la Ville entend démontrer aux banques sa conscience de l'effet levier pour la transition écologique qu'elles représentent et son intention de continuer à travailler avec elles pour les accompagner avec vigilance dans leur propre virage.

4. Bourg : une ville toujours plus agréable à vivre

4.1 La culture pour tous

Parce que la culture nous grandit tous, il est indispensable que chacun puisse y avoir accès – y compris ceux qui n'en ont pas les moyens. Pour assurer cet objectif, la Ville organisera à nouveau cette année des événements gratuits, comme la fête de la musique – pour un montant de 12 K€ - les jeudis du kiosque – pour un montant de 50 K€ - ou encore « couleurs d'amour » - pour un investissement de 75 K€. Dans le cadre du festival « à la folie pas du tout », une formule d'accès auprès des jeunes est mise en place : un billet d'entrée au monastère royal de Brou la journée permet d'avoir un accès gratuit au concert du soir pour les jeunes de moins de 26 ans.

La Collectivité investit massivement pour la culture en développant et rénovant ses équipements. Elle a d'abord engagé la construction de la maison du cirque, qui sera un futur équipement culturel majeur du quartier du Pont des Chèvres, de la Ville, de l'Agglomération et au-delà. Elle hébergera l'Ecole des Techniques et Arts du Cirque. Un million d'euros sont budgétés en 2022 pour cette première phase de travaux. Par ailleurs, une phase d'étude pour la rénovation-extension de la Tannerie - lieu phare des musiques actuelles à Bourg-en-Bresse - est engagée en 2022 pour un montant de 100 K€.

Bourg-en-Bresse a la chance d'avoir sur son territoire des monuments historiques d'une rare qualité et il est indispensable que la Collectivité assure l'entretien de ce patrimoine. Ainsi, la Ville engage un plan de rénovation de la co-cathédrale Notre-Dame dont la première étape consistera à mettre aux normes de sécurité incendie des combles et améliorer l'accessibilité – le tout pour un montant budgété de 230 K€ en 2022. Il en sera de même pour la chapelle des Jésuites qui bénéficiera de travaux d'accessibilité et le remplacement de menuiseries pour un montant de 55 K€. Enfin, à travers un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, les études pour le chantier de réfection de la toiture de Brou pourraient commencer en 2022 et sont budgétées à hauteur de 220 K€.

L'ensemble de l'action de la Ville constitue ainsi un socle qui permet à la Ville de prétendre au label de Capitale française de la Culture. Ainsi, l'année 2022 sera largement consacrée à l'élaboration de la candidature de la Ville, en pleine complémentarité avec Grand Bourg Agglomération. Les budgets de fonctionnement habituels sont donc pleinement orientés et valorisés dans ce cadre.

4.2 Le sport dans notre quotidien

Les clubs sportifs professionnels et les athlètes Burgiens participent largement au rayonnement de notre ville. Il est bien évident que nous devons cela en grande partie à la dynamique de nos clubs sportifs qui forment les Burgiennes et les Burgiens dès leur plus jeune âge. Le Rôle de la Collectivité est de soutenir cet élan en investissant pour rénover ou améliorer les équipements sportifs qui sont ouverts aux clubs : ainsi, en 2022, les travaux des vestiaires de la Chagne commenceront – pour un montant budgété de 400 K€, et le gymnase Villard verra sa rénovation se terminer – pour un montant de 382 K€ investis en 2022.

Pour permettre aux familles de profiter de notre poumon vert et s'adonner à du sport loisir, la Ville poursuit le développement du Grand Bouvent pour un montant de 60 K€.

Il va sans dire que le maintien des subventions aux associations sportives, comme pour le secteur culturel ou social, est une condition essentielle pour que les Burgiennes et les Burgiens profitent de cette dynamique.

4.3 Un cadre de vie attractif et confortable

La Ville a toujours été soucieuse d'offrir une qualité de vie pour ses habitants. Cela passe en partie par le bon entretien de ses voiries et espaces publics. Ainsi, en 2022, la Collectivité poursuivra son effort dans les quartiers en allouant une enveloppe de 400 K€ dédiée à une programmation de rénovation de rues et trottoirs.

La Ville de Bourg-en-Bresse engagera par ailleurs en 2022 l'aménagement d'une entrée de ville majeure : le Pont de Lyon. La voirie ancienne sera remplacée par une double voie confortable, un rond-point au bout du Pont de Lyon et une piste

cyclable bidirectionnelle pour un montant de 600 K€ budgété en 2022. La mutation du tènement de l'ancienne brasserie se fera ultérieurement en lien avec le Département qui partage avec la Ville la propriété du foncier. Enfin, la rénovation du centre-ville se poursuivra avec la réhabilitation de la place des Bons Enfants qui sera entièrement rénovée pour apporter davantage de végétalisation à cet espace trop minéral et l'aire de jeux va être étendue – le tout pour un montant de 350 K€. Par ailleurs, l'opération de rénovation du bas de la rue de la République va être engagée pour un montant de 100 K€ inscrit en 2022 afin de permettre aux restaurateurs d'avoir de véritables espaces de terrasses. Enfin, les espaces publics du carré Amiot seront achevés en 2022 pour un montant de 1,9 million d'euros.

5. Le budget 2022 vers la transition écologique : traduction concrète des orientations budgétaires

Après une première expérimentation au budget primitif 2021, la méthodologie utilisée a été reconduite pour le budget 2022. Il s'agit de passer au crible des impacts environnementaux chaque crédit de la collectivité afin d'assurer la traduction concrète des choix politiques en faveur de la transition écologique.

L'exercice 2022 est marqué par deux mouvements significatifs : d'une part la hausse importante des crédits réalisant la transition écologique (+ 1,3 M€ par rapport au BP21) et d'autre part la réduction de la part des crédits dont les impacts sont encore à déterminer (ils représentent 4 % de moins au BP22).

L'exercice a donc vocation à se poursuivre pour continuer à éclairer la trajectoire budgétaire de la Ville.

5.1 En 2022, la méthodologie de 2021 est reconduite

Fondée sur une base méthodologique nationale, le budget vers la transition écologique de la Ville de Bourg est l'un des plus avancés en France en termes de précision et d'intégration au cycle budgétaire.

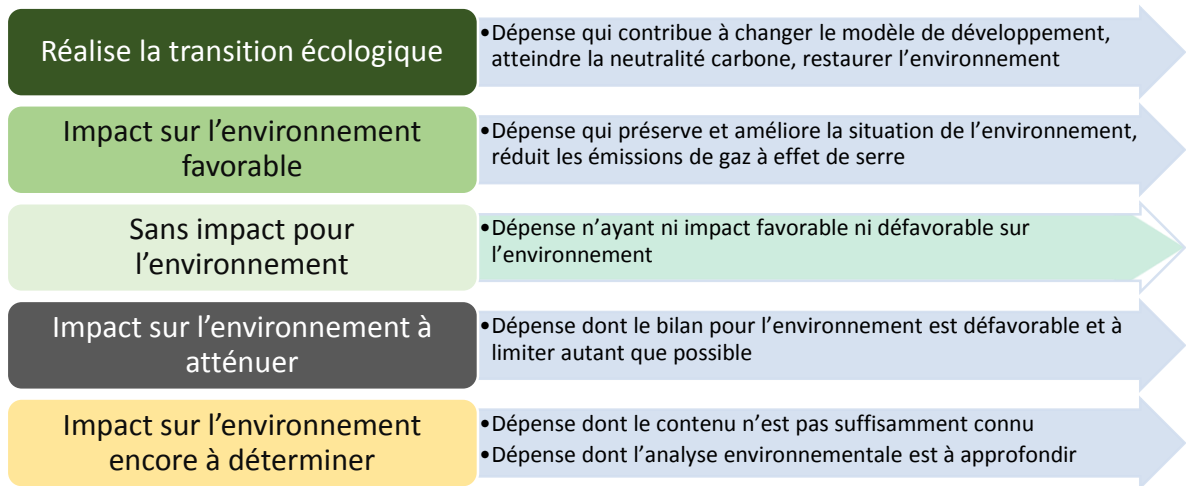
Le périmètre des crédits concernés est le plus large possible : l'ensemble des dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes classiques, en fonctionnement et en investissement.

Les critères d'analyse de 2022 sont identiques à ceux de 2021 et correspondent aux multiples canaux par lesquels une action peut influencer sur l'environnement.



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité* ;
- Consommer du **foncier naturel**.

Puis, chacune des dépenses est classifiée selon cinq catégories :

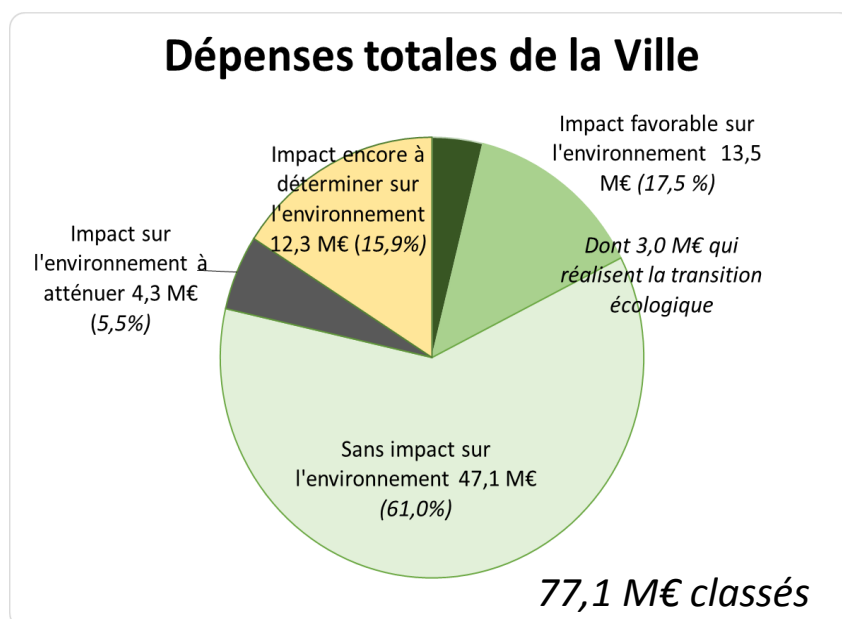


5.2 Les résultats 2022 : 1,3 M € supplémentaire pour la transition écologique par rapport au budget primitif 2021

Si la structure globale du budget de la Ville selon l'environnement se retrouve entre 2021 et 2022, les impacts des décisions budgétaires se retrouvent de manière tangible.

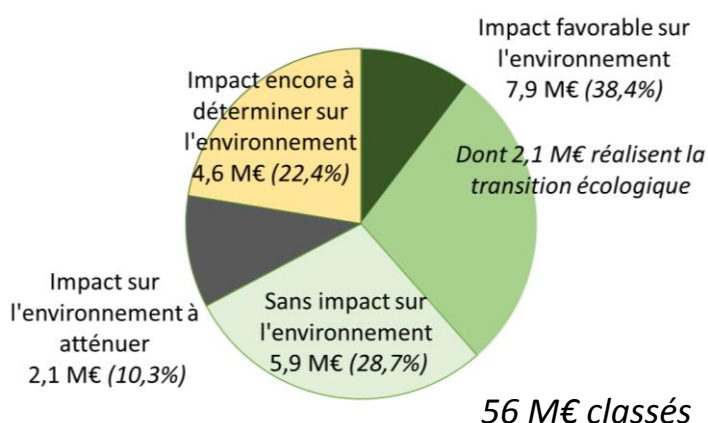
Au budget primitif 2021, 1,7 M€ avaient été considérés comme dépensés en vue de placer la Ville dans la transition écologique. Au budget 2022, ce chiffre atteint 3 M€. Les nouvelles dépenses qui permettent d'atteindre cet effort déterminant sont nombreuses : par exemple, 100 000 € de plus sur la rénovation énergétique et 200 000 € de plus en faveur de la végétalisation des espaces. Les investissements sur l'allée de Challes et l'opération en faveur de la préservation des marais du Déborah ajoutent plus de 300 000 € de crédits transition écologique à ceux déjà présents au BP21. Enfin, des nouveautés contribuent aussi à ce budget, dont les dispositifs en faveur de l'achat de vélos et la démarche innovante d'emprunts écologiques.

Au total, le nombre de crédits bénéfiques à l'environnement passe de 12,3 M€ à 15,3 M€ en 2022.

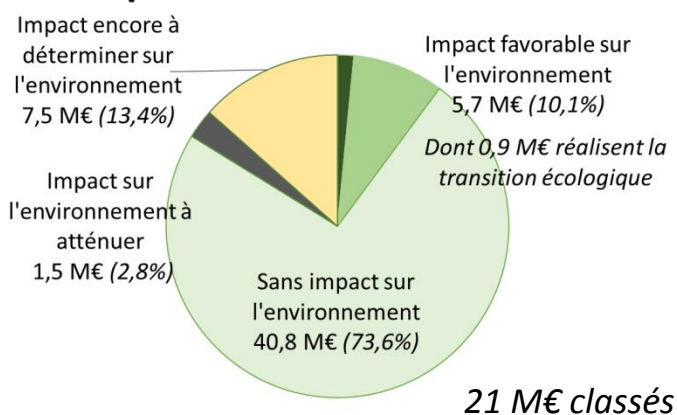


Le second fait marquant de ce budget 2022 au prisme de l'environnement est la poursuite du travail d'analyse des crédits dont l'impact sur l'environnement est encore à déterminer. Ceux-ci représentaient 19,8 % du budget 2021, ils sont réduits à 15,9 % au budget 2022. La raison principale est le lancement en 2021 de la démarche des emprunts écologiques. Celle-ci consiste en le choix des offres de prêts bancaires à 50 % sur critère prix et 50 % sur critère écologique. Ce dernier est déterminé par les engagements et activités des banques en termes de soutien des secteurs de la transition ou des secteurs fossiles. La première souscription d'emprunt écologique par la Ville en décembre 2021 s'est concrétisée par le choix de l'organisme lyonnais la NEF qui affiche le plus haut niveau d'exigence écologique de tous les établissements français. Concomitamment, cette démarche a permis de mieux connaître les 10 partenaires habituels de la Ville et de valoriser au budget vers leur exposition aux secteurs de la transition comme du fossile. Au vu de la forte empreinte carbone de nombreux établissements, 1,7 M€ de dépenses de la Ville vers ces banques sont considérés comme « à atténuer » (soit 40 % de l'ensemble des crédits à atténuer de la Ville).

Dépenses d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Hormis le nouveau classement des emprunts, les crédits dont l'impact sur l'environnement est à atténuer sont globalement stables. En effet, les progrès en termes de consommation de fluides sont compensés par la hausse de leur coût.

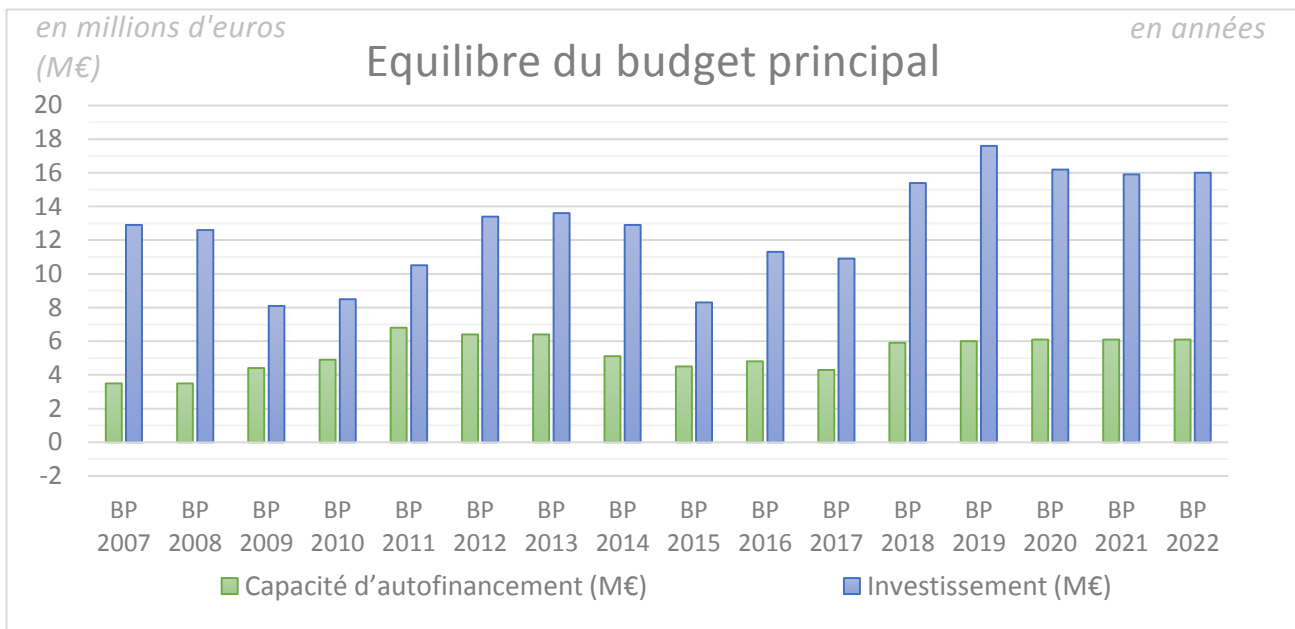
Des améliorations significatives sont néanmoins à signaler : les nouvelles pratiques de l'Unité de production culinaire flexible (UPCF) se traduisent par une baisse des crédits à atténuer (contenants jetables) et la hausse des crédits favorables et transition écologiques (contenants réutilisables, aliments biologiques...).

6. Budget Principal Ville : présentation analytique

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

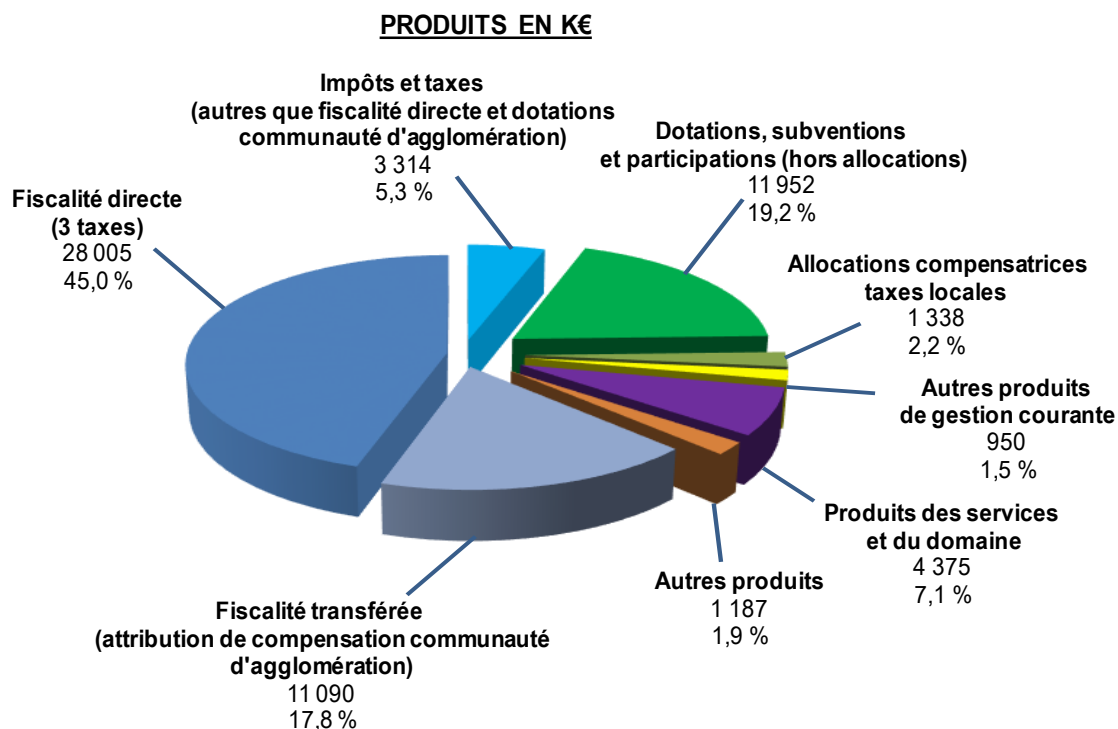
- **62 211 267 €** pour la section de fonctionnement contre 61 144 922 € au BP 2021, soit une hausse de + 1,7 %, liée notamment, en matière de dépenses, aux mesures nouvelles :
 - qui contribuent à l'accroissement de masse salariale (+ 1,9 %)
 - prises dans le cadre de la transition écologique, de l'action sociale et du relogement de la police municipale

- **21 330 404 €** pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2021 s'élevait à 21 974 738 €), la baisse du poste remboursement du capital de la dette expliquant intégralement cette évolution (- 766 K€).



6.1 Section de fonctionnement

6.1.1 Les ressources du budget primitif 2022



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 62 211 267 €, en hausse brute par rapport au BP 2021 (de + 1 066 345 €, soit + 1,7 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 374 620 € contre 4 726 715 € au BP 2021, en diminution de 352 095 € (- 7,5 %) résultant principalement, par prudence, de l'ajustement à la baisse des recettes de stationnement (- 349 K€), par alignement sur le réalisé prévisionnel 2021 affecté par la crise sanitaire.

La gratuité du réseau de lecture publique pour les burgiens pèse pour - 30 K€ sur l'évolution de ce poste.

B - Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 42 409 410 €. Il est en augmentation de + 2,3 % par rapport au BP 2021 (+ 953 850 €).

Plus précisément, ce chapitre comprend :

- **le produit de la fiscalité directe** pour un montant de 28 005 310 €, en hausse de 3,5 % par rapport au BP 2021. Les crédits inscrits correspondent à une estimation fondée sur les bases définitives notifiées pour 2021 et sur plusieurs hypothèses :
 - l'absence d'augmentation des taux d'imposition
 - la revalorisation nominale des bases de TF (hors locaux commerciaux) et de TFNB a été estimée à + 1,6 %, son évolution définitive sera déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre 2021.
 - une croissance naturelle des bases de + 0,3 % pour la taxe sur le foncier bâti des locaux d'habitation
 - une croissance de + 1,4 % des bases des locaux commerciaux

- **la dotation de la Communauté d'Agglomération** estimée à 11 090 000 € diminuée de 1 % (- 109 530 €) par rapport au BP 2021 du fait notamment de l'impact, en année pleine, du transfert des financements des grands clubs sportifs par Grand Bourg Agglomération (pour - 140 000 € supplémentaires) et du retour des ex-bâtiments du Conservatoire de musique (+ 44 975 €).
Son montant sera à ajuster en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par Grand Bourg Agglomération.

Comme en 2021, Grand Bourg Agglomération prendra intégralement en charge la contribution demandée aux communes membres dans le cadre du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

- **les autres impôts et taxes**, pour un montant global de 3 314 100 €, sont en augmentation notable de 3,9 % (+ 125 500 €) par rapport au BP 2021, s'expliquant notamment par la hausse des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation (estimée à + 134 K€) dont le niveau constaté en 2021 a été particulièrement élevé dans le cadre de la reprise du marché immobilier.

C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 13 290 510 €, soit + 1 % (+ 131 020 €) par rapport au BP 2021 principalement en raison de la hausse des subventions diverses. Les dotations de l'État, quant à elles, sont anticipées sans augmentation, par rapport à leur niveau du BP 2021.

Ce chapitre comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**
Comme en 2021, la dotation forfaitaire de la Ville supporte une réduction liée à l'écrêtement.
Elle est estimée à 5 152 000 € en baisse de 94 950 € (soit - 1,8 %) par rapport au BP précédent.
- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 660 000 €, évolue selon une estimation provisoire, de + 4,9 % par rapport au BP 2021,
La reconduction et la majoration de son enveloppe nationale bénéficie à la Ville dont la recette devrait augmenter par rapport au BP 2021 de + 125 K€.
- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 200 000 €.

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement ultérieur en décision modificative lorsque leur montant définitif aura été notifié.

- **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2021 s'élève à 153 800 €.
- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 337 770 €, sont en hausse de 0,9 % (+ 11 210 €) par rapport à celles prévues au BP 2021.
Comme indiqué l'an dernier, ses compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels.
Les montants de ces compensations sont des estimations, dans l'attente de leur communication avec les bases d'imposition des taxes directes.
- **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 3 673 520 €, en hausse de + 135 K€, soit + 3,8 %, du fait leur réévaluation à leur niveau courant (après une baisse importante au BP précédent dans le cadre des impacts de la crise sanitaire) compte tenu de leur mode de calcul parfois basé sur les effectifs de l'année N-1 : tel est le cas de la participation du CD 01 et du Crous au titre de la restauration universitaire.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC théâtre et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC, ...) et certaines recettes particulières de gestion. Son montant s'élève à 950 017 € (- 312 880 €), en forte baisse du fait d'une régularisation d'imputation : les tickets restaurants sont désormais imputés sur le poste suivant.

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 585 000 € (+ 386 300 €) : il intègre à partir de ce BP les tickets restaurants part salariale pour 370 K€.

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

Les recettes de gestion augmentent au premier abord de + 1,3 % (+ 816 K€).

F - Produits exceptionnels et reprise de provisions

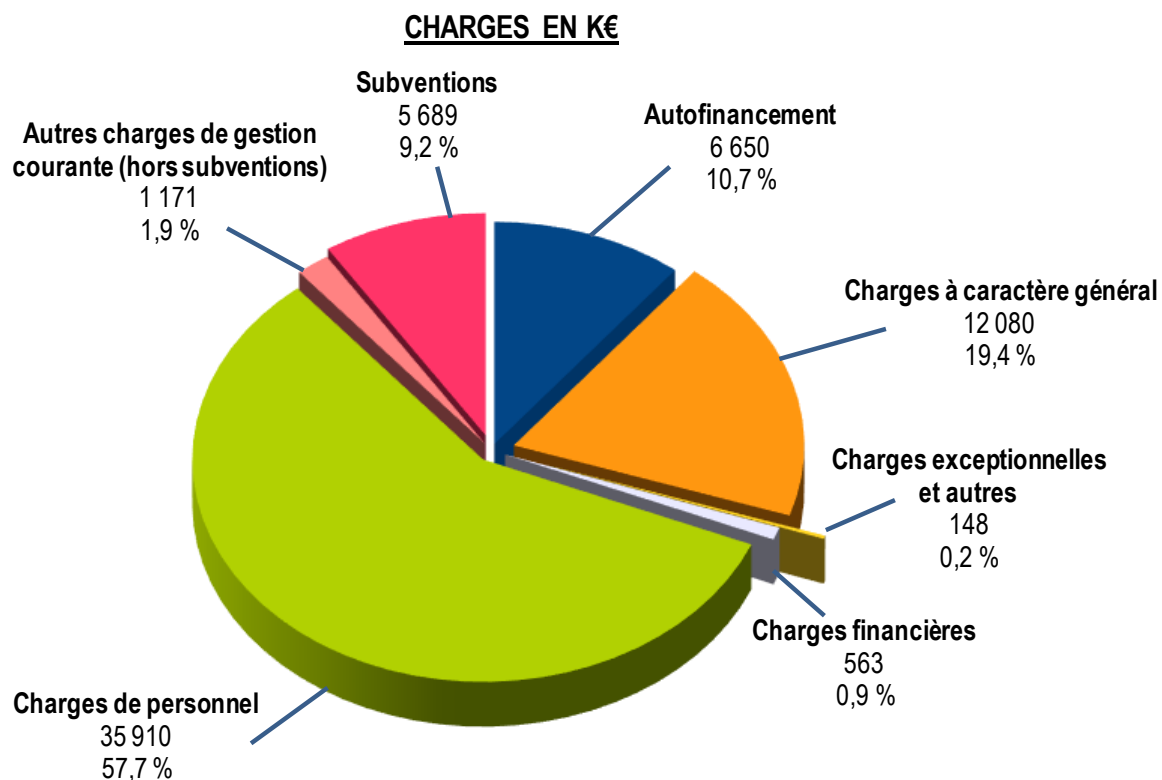
Figurent, au chapitre des produits exceptionnels, les régularisations concernant les exercices antérieurs et les remboursements d'assurances.

Le montant des inscriptions à ce chapitre (76 610 €) est en baisse de - 68 850 € s'expliquant par la régularisation exceptionnelle au BP précédent d'un trop versé en matière de taxes (TICFE) dans le cadre des budgets annexes eau et assainissement avant leurs transferts à Grand Bourg Agglomération (80 K€).

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur. Comme les années précédentes, il sera procédé à une reprise du résultat antérieur à l'occasion du budget supplémentaire.

6.1.2 Les charges du budget primitif 2022



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 55 554 104 € contre 54 806 568 € au BP 2021, soit une hausse de + 747 536 € (+ 1,4 %) par rapport à 2022, niveau légèrement inférieur à l'inflation prévisionnelle 2022 (+ 1,5 %).

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 12 080 060 €, en évolution contenue à 3,1 %, malgré une action volontariste dans le domaine de la transition écologique.

L'évolution de ce chapitre reste modérée grâce à des baisses par ailleurs et en particulier la stabilisation du poste énergie (chauffage, électricité, gaz, carburants, ...) à 2 536 K€ (- 0,5 %) dans un contexte de très forte hausse des prix, récompensant ainsi les nombreux efforts réalisés, dans le passé ou en cours, pour contenir la facture énergétique.

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2021 était de 35 240 000 €.

La prévision du BP 2022 est inscrite à hauteur de 35 909 560 €, soit une évolution de + 1,9 % (+ 669,6 K€) qui couvre l'impact des mesures prises en faveur du maintien du pouvoir d'achat des agents (protocole d'accord sur le pouvoir d'achat, voir rapport DOB) et du forfait mobilité durable, l'instauration de la prime inflation (compensé par l'Etat) et les augmentations statutaires dont la hausse du SMIC, la revalorisation des catégories C et les effets du phénomène du glissement-vieillesse-technicité (GVT),

En 2022, les effectifs de la Ville devraient rester globalement stables à l'exception des effectifs nouveaux liés à la reprise en régie des centres sociaux dont les montants afférents sont refacturés par le CCAS et neutres budgétairement pour la Ville.

C - Autres charges de gestion courante

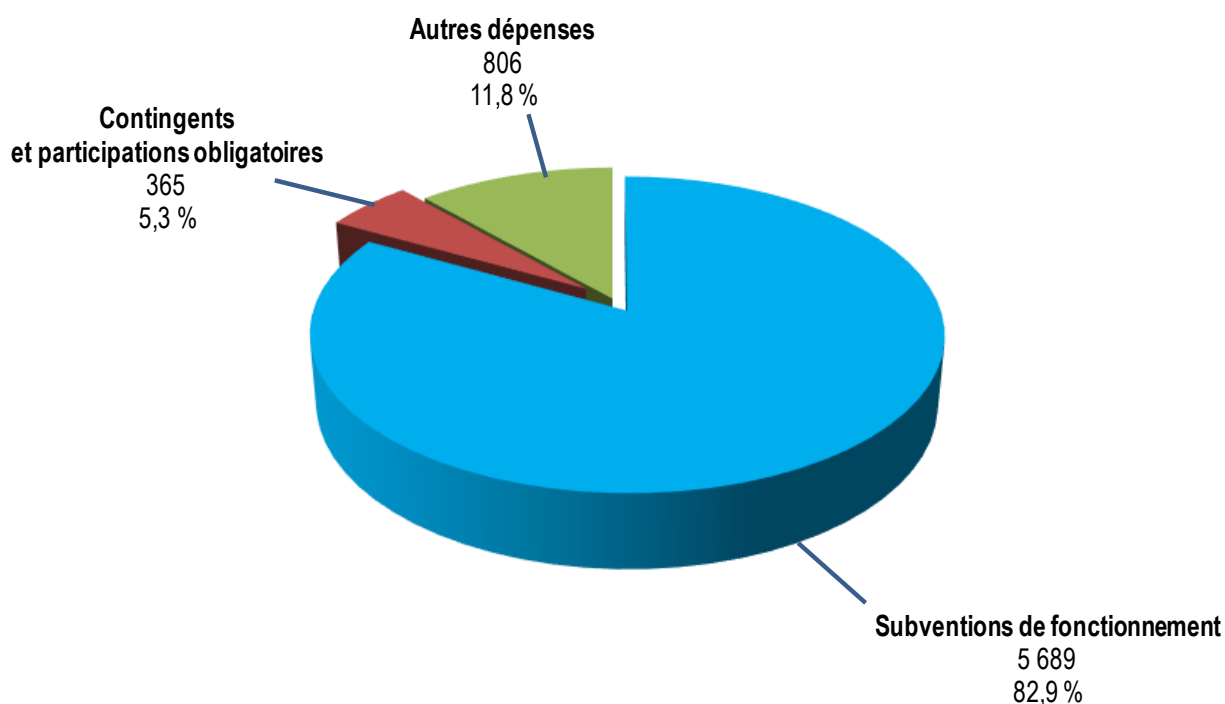
Ce chapitre regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions (pour 5 689 162€).

Son montant global qui s'élève à 6 860 214 € représente au total 12,3 % (11,5 % au BP 2021) des dépenses de la section de fonctionnement.

Il diminue de 167 K€, soit - 2,4 % de BP à BP. Cette baisse porte principalement sur le poste des subventions affecté par le transfert à Grand Bourg Agglomération, en année pleine, des subventions aux grands clubs sportifs (- 140 K€ : voir contrepartie facturée par Grand Bourg Agglomération sur la recette de l'attribution de compensation ci-dessus).

Dans le contexte de la crise sanitaire qui persiste, comme au BP précédent, toutes les enveloppes de subventions aux associations sont maintenues à leur niveau du BP 2021, leur affectation se fera au fur et à mesure de l'année et permettra de s'adapter à l'évolution de la situation

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

➤ **subventions de fonctionnement** : elles sont inscrites pour 5 689 162 € contre 5 867 558 € au BP 2021 (- 178 396 €, soit - 3,3 %)

A l'intérieur de ce poste on observe :

▪ la subvention de fonctionnement au **Département** (94 600 € au titre de la prévention spécialisée, montant correspondant au réalisé 2021) ;

▪ la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (pour 1 090 500 €), soit + 232 K€ par rapport au BP précédent s'expliquant principalement par le transfert progressif des centres sociaux gérés initialement par la CAF et repris par la Ville, à partir de 2022, conformément à la délibération du conseil municipal du mois de décembre 2021.

Cette reprise par la Ville se fera via le CCAS qui, va percevoir en contrepartie, la subvention versée initialement à la CAF (voir ci-dessous : baisse de la subvention versée à la CAF) ;

▪ la subvention de fonctionnement à l'**E.P.C.C.** pour 1 265 263 € (- 79 820 €) ; se décomposant en deux sommes, l'une de 1 105 000 € au titre de la subvention courante et l'autre de 79 820 € au titre de l'enveloppe crise sanitaire. Cette dernière correspond au lissage sur 2 ans de l'enveloppe prévue au BP 2021 à hauteur de 159 640 € mais réalisée pour moitié en 2021 compte tenu des besoins effectifs de l'EPCC sur cet exercice ;

▪ les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations**, s'élèvent à 3 158 619 € contre 3 450 295 € au BP précédent.

Elles diminuent de - 292,7 K€ (- 8,5 %) principalement du fait de :

- de l'impact du transfert d'une part à l'Agglo du versement des subventions aux grands clubs sportifs en année pleine (- 140 K€) et au CCAS de la gestion des centres sociaux gérés auparavant par la CAF (- 170 K€)

- du rétablissement de subventions versées au Groupement d'entraide (+ 39 K€, après une baisse exceptionnelle au BP précédent du fait d'une utilisation inférieure dans le contexte de la pandémie) et au titre des classes transplantées + 60 K€ (- 42,5 K€ au BP21 contexte pandémie)

➤ **contingents et participations obligatoires** pour un total de 364 950 € (contre 363 240 € au BP 2021)

La principale composante de ce poste qu'est la participation au fonctionnement des groupes scolaires privés (361 000 €) est ajustée de + 2 K€.

➤ **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 422 472 €, il se maintient, à périmètre constant, à son niveau du BP21 :

▪ l'AGLCA : 146 742€, conformément aux termes de la nouvelle convention de DSP

▪ la Truffe et les Oreilles : 275 720 € (presque le même montant qu'en 2021 : 275 005 €).

Les efforts d'économies entrepris aboutissent à ce que l'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante) évoluent très modérément, en évolution brute + **1,6 %**, malgré des actions volontaristes en faveur des habitants et des agents de la Ville ; **ce qui contribue au maintien de la capacité d'autofinancement à un bon niveau** : 6,1 M€, stable depuis le BP 2020).

D - Charges financières

Les charges financières passent de 658 780 € à 563 500 €, soit une baisse de 14,4 % (- 95 280 €) de BP à BP.

Cette évolution résulte essentiellement de la diminution naturelle des intérêts sur la dette ancienne, mais également de la baisse de l'encours de la dette entre 2020 et 2021 de 2,3 M€.

E - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 125 770 € (contre 168 090 € au BP 2021).

La composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome est inscrite pour 95 400 € (86 K€ au BP 2021, voir budget aérodrome).

F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 6 650 000 € (6 320 000 € au BP 2021).

La capacité d'autofinancement de la Ville se stabilise à un niveau satisfaisant (6,1 M€, celui du BP 2021) et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette.

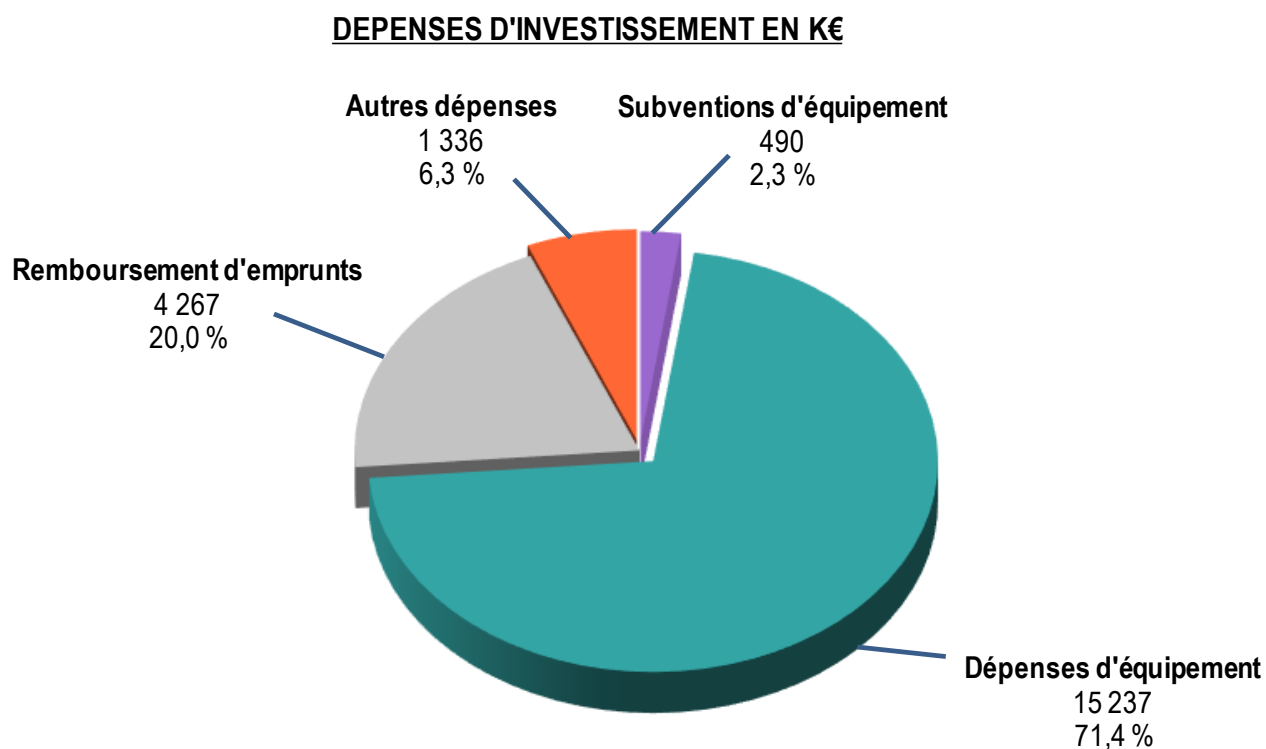
L'autofinancement comptable se distingue de la capacité d'autofinancement car il intègre les recettes d'ordre et les dépenses imprévues. Ainsi la capacité d'autofinancement est un indicateur de pilotage qui résulte d'un calcul normé nationalement tandis que l'autofinancement est un solde comptable brut.

L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 3 330 000 € (contre 3 970 000 € au BP 2021)
- dotation aux amortissements : 3 320 000 € (2 350 000 € au BP 2021).

6.2 Section d'investissement

6.2.1 Dépenses



Cette section s'équilibre à la somme de 21 330 404 €.

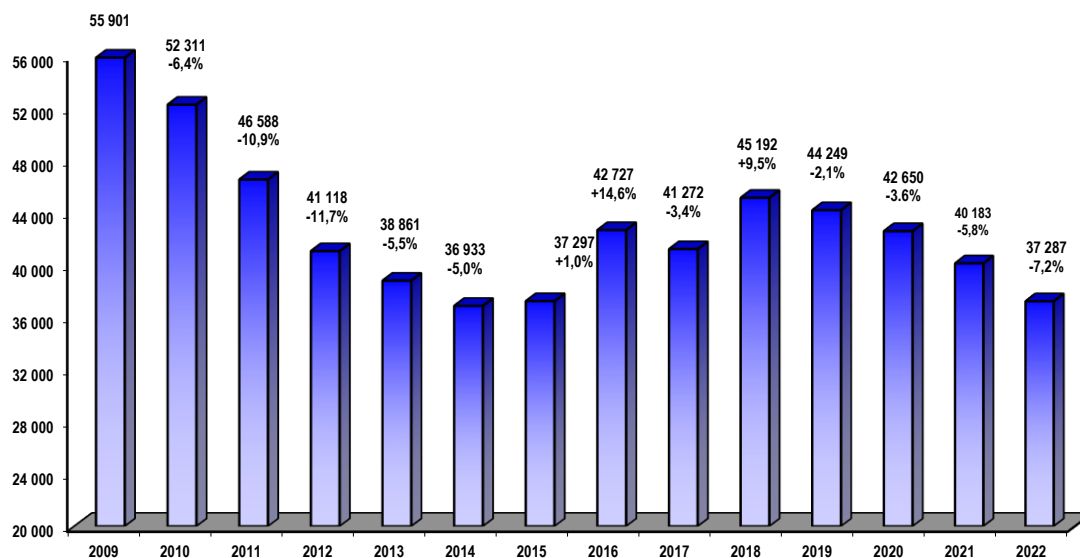
Ses 2 composantes principales sont le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement. Ces dernières, conformément au DOB, se montent à 16 M€ (voir ci-dessous).

- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 4 272 730 € (contre 5 039 200 € au BP 2021) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance (inscrit pour 4 266 730 €).

Le capital restant dû passe de 40,2 M€ fin 2021 à 37,3 M€ (dette indirecte de la SPL comprise) incluant l'emprunt 2021 porté en restes à réaliser sur 2022, soit une baisse de 2,9 M€, soit - 7,2 %.

L'évolution de la dette en capital est la suivante :

Dette au 1^{er} janvier en K€ (consolidée SPL*)



* L'encours de la dette de la Ville diminue à nouveau au 01/01/2022.

A noter pour mémoire, que les deux hausses de l'encours en 2016 et 2018 sont liées à la consolidation dans la dette de la Ville du capital restant dû à la SPL OSER (isolation thermique des équipements de la Ville). En effet, en dehors de ces évolutions, la Ville n'a pas cessé de se désendetter depuis 2008.

➤ **poste "subventions d'équipement à verser"** pour 489 893 € (contre 265 000 € au BP 2021)

Parmi les subventions à verser, on peut noter :

- Grand Bourg Agglomération – site Camus : reversement participation ITI FEDER 100 283 €
- Grand Bourg Agglomération – participation voie verte 244 610 €
- OPAH RU ravalement de façades - énergie 10 000 €
- EPCC théâtre 15 000 €
- aides directes aux commerçants et artisans (FISAC) 50 000 €
- usagers – aide à l'acquisitions de vélo (montant qui pourra évoluer selon les demandes des habitants) 40 000 €

➤ **poste "autres dépenses d'équipement"** (hors subventions d'équipement versées) pour 15 540 038,73 € (15 599 427,96 € au BP 2021) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

- immobilisations incorporelles (logiciels, études...) 328 203,00 € (contre 577 100,00 € au BP 2021)
- immobilisations corporelles (acquisitions et installations) 5 446 148,62 € (contre 6 770 086,74 € au BP 2021)
- immobilisations en cours (travaux) : 9 462 927,11 € (contre 8 252 241,22 € au BP 2021)
- créances EPL (Etablissement Public Local) 302 750 € (contre 76 500 € au BP 2021)

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 16 029 931,73 € au BP 2022 (15 864 427,96 € au BP 2021).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais compatible avec les capacités d'épargne de la Ville, permet à la fois de poursuivre ou de finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés, de soutenir l'activité économique mais aussi d'œuvrer dans le cadre de la transition écologique par le maintien en bon état du patrimoine existant avec la recherche d'économies d'énergie, l'adaptation des équipements aux évolutions climatiques (débitumisation, acquisition de terrain pour mise en friche, aide à l'acquisition de vélos, végétalisation,...).

Les principaux crédits inscrits au BP 2022 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets 2022

| | |
|--|----------|
| ▪ NPNRU Pont des chèvres (aménagement Bd H. Herriot, Maison du cirque, Resto du cœur, réhabilitation du gymnase Villard, espaces publics...) | 3 402 K€ |
| ▪ Carré Amiot – travaux sur espaces publics | 1 900 K€ |
| ▪ La Madeleine – espace d'animation sociale et de proximité (dont déconstructions bâtiments et aménagements du parc) | 1 303 K€ |
| ▪ travaux Pont de Lyon | 600 K€ |
| ▪ Maison de la culture et de la citoyenneté (principalement déconstruction des anciens bâtiments) | 546 K€ |
| ▪ localisation de la police municipale (travaux et mobilier) | 484 K€ |
| ▪ voirie – réfection place des Bons Enfants et la rue de la République | 450 K€ |
| ▪ ouvrages d'art | 355 K€ |
| ▪ adaptation évolutions climatiques : débitumisation des cours d'écoles | 300 K€ |
| ▪ réseau vélo express | 300 K€ |
| ▪ SPL efficacité énergétique – phase 3 travaux isolation bâtiments | 300 K€ |
| ▪ réhabilitation bâtiments (pôle Amédée Mercier, locaux Croix Blanche, ESS, ...) et végétalisation des espaces publics | 230 K€ |
| ▪ acquisition terrain marais du Dévorah | 226 K€ |
| ▪ La Chagne – construction de vestiaires | 200 K€ |
| ▪ Vinaigrerie (parc, extension SMAC) | 200 K€ |
| ▪ Allée de Challes – travaux | 165 K€ |
| ▪ Notre Dame - étude restauration | 100 K€ |

➤ Récurrent

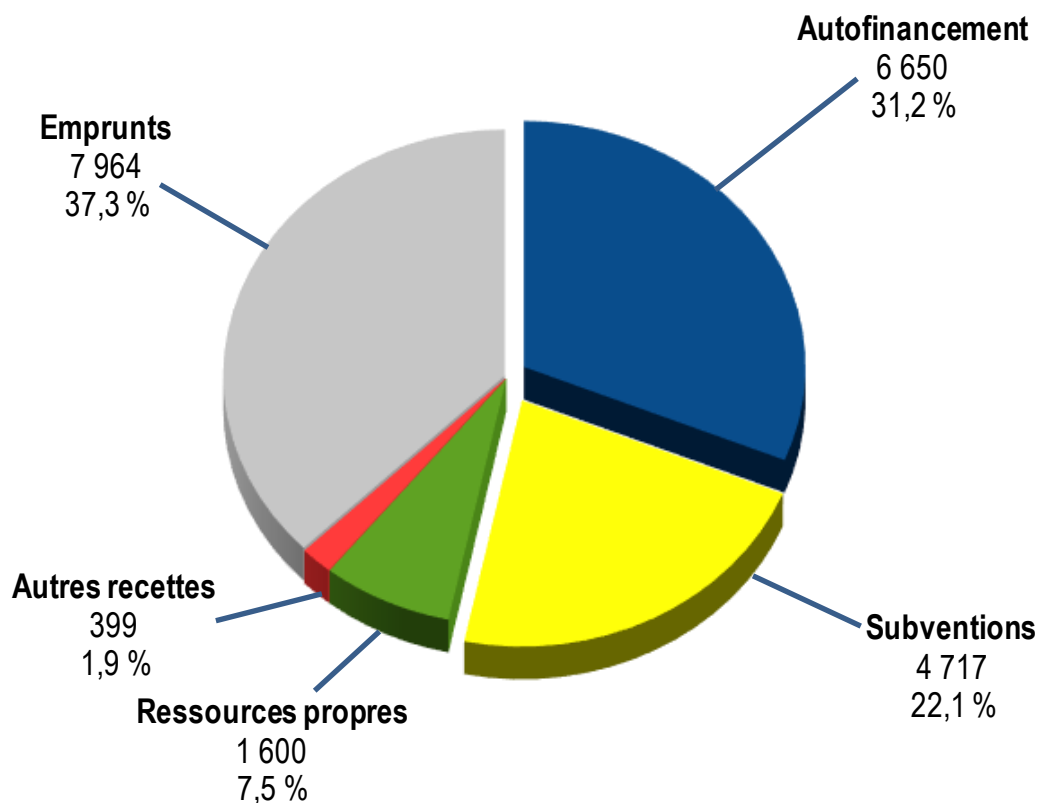
| | |
|--|----------|
| ▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs... | 1 526 K€ |
| ▪ autres travaux de voirie | 750 K€ |
| ▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels | 585 K€ |
| ▪ mobilier urbain, stationnement et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie, installation de bornes électriques et horodateurs) | 506 K€ |
| ▪ études générales (études, pré-opérationnelles, d'efficacité énergétique, d'urbanisme, déplacements...) | 220 K€ |
| ▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré) | 150 K€ |
| ▪ Couleur d'amour | 96 K€ |
| ▪ vidéo protection (part ville) | 50 K€ |

➤ A noter par ailleurs, la poursuite de la réalisation, pour le compte de Grand Bourg Agglomération, de **travaux de viabilisation des terrains** des lotissements à vocation économique sur le site Bouvent Curtafray prévue pour 43 K€ (participation de Grand Bourg Agglomération prévue en recette pour le même montant)

6.2.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21 330 404 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 1 600 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 1 350 K€ (- 800 K€ par rapport au BP 2021), et la taxe d'aménagement pour 250 K€ (idem qu'au BP 2021)
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 717 404 €, en hausse par rapport à l'inscription du BP 2021 (4 432 838 K€). Les principales inscriptions concernent le produit des amendes de police (prévu pour 310 K€ contre 450 K€ au BP 2021) et surtout les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - NPNRU Pont des chèvres (pour 1 954 K€) dont la participation de la Région pour 893 K€, Grand Bourg Agglomération pour 396 K€ et 465 K€ dans le cadre du DSIL
 - Carré Amiot : subvention de la Région pour 591 K€
 - La Madeleine Glycines (664 K€) dans le cadre du dispositif DSIL 295 K€, de la Région 220 K€, 90 K€ du Conseil Départemental et 60 K€ de la CAF.
- **les autres recettes réelles** qui sont constituées essentiellement de la participation Grand Bourg Agglomération à la viabilisation des terrains du lotissement économique pour 43 K€ (Bouvent-Curtafray).

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 7 964 000 €. Il sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin réel de fin d'année de la même manière que pour l'exercice 2021.

L'autofinancement comptable, à 6 650 000 € se situe à un niveau supérieur à celui du BP précédent (+ 330 K€).

Malgré un contexte économique et social incertain perturbé par les impacts de la crise sanitaire qui perdurent, **la maîtrise de l'évolution des dépenses engagée par la Ville depuis 2009 permet la réalisation de l'équilibre du budget 2022, sans nécessiter de recourir au levier fiscal pour la sixième année consécutive.**

La capacité d'autofinancement stable depuis le BP 2020 combinée à un niveau **de subventions d'investissement** reçues plus important permettent de **couvrir une partie importante du besoin de financement issu du maintien du volume des dépenses d'équipement conséquent, près de 16 M€** (comme au BP précédent).

La CAF permet de couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette (4 273 K€) qui diminue du fait de la baisse de l'encours de la dette, la différence constitue l'épargne nette qui s'établit à 1 827 K€ (contre 1 099 K€ au BP 2021 et 1 036 K€ au BP 2020), ce qui est très satisfaisant.

7. Budgets annexes

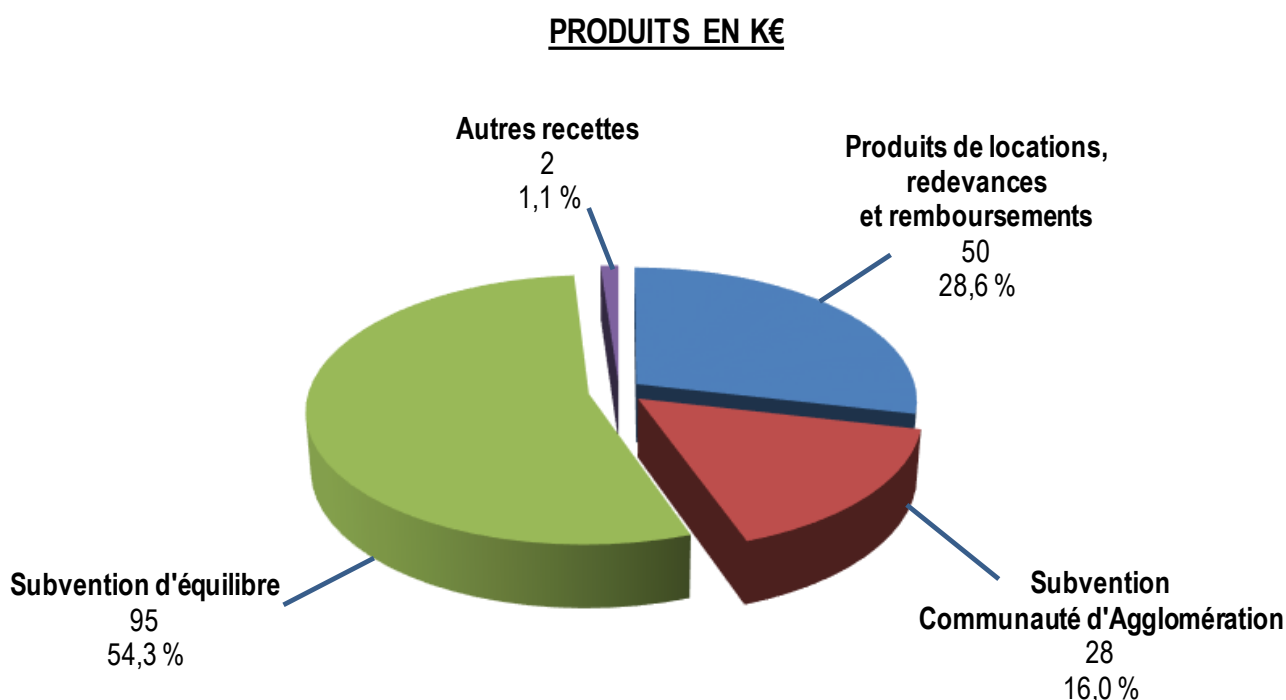
7.1 Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes avec la somme de 174 590 € pour la section de fonctionnement et la somme de 105 000 € pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2022 évoluent peu par rapport au BP précédent.

7.1.1 Section de fonctionnement

A - Produits

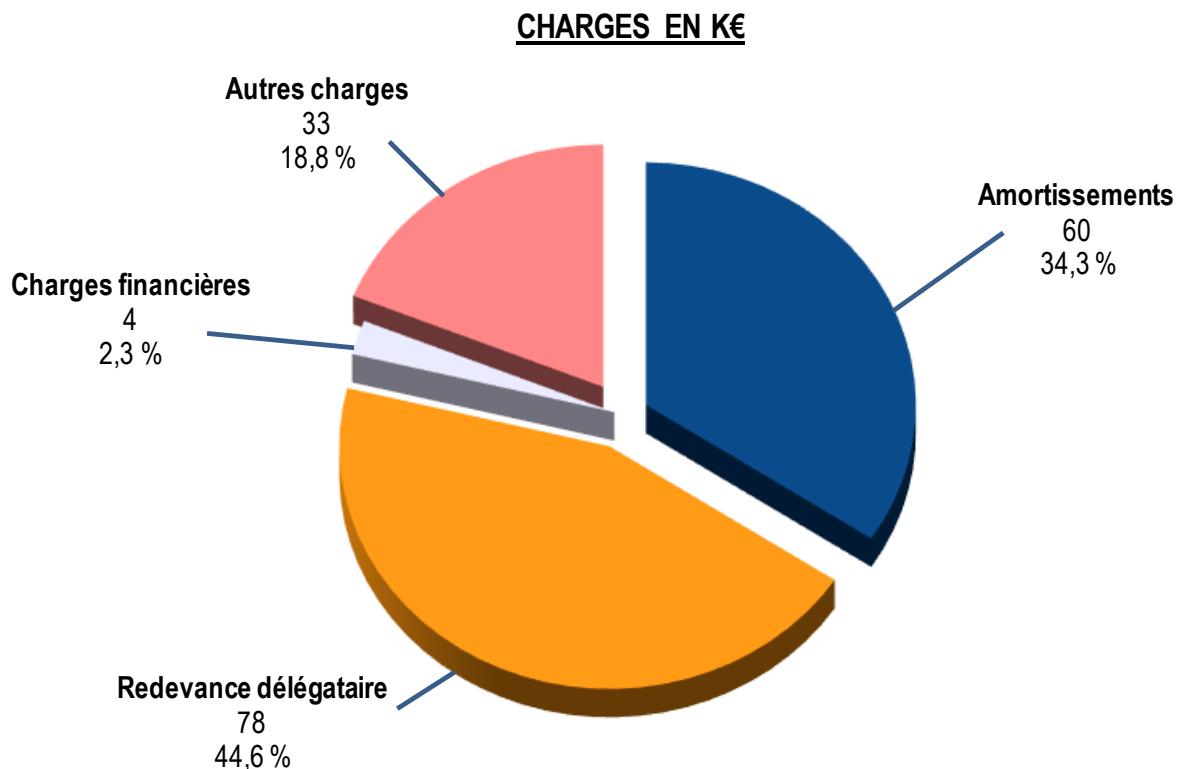


Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 95 400 € (+ 9,9 K€ par rapport au BP 2021) et la **subvention de la communauté d'Agglomération**, inscrite pour 28 000 € (- 1,3 K€). L'estimation de cette dernière est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2021 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 49 600 € (montant très proche du BP 2021 : + 3,4 K€).

B - Charges

Les charges réelles évoluent peu, passant de 162 000 € à 174 590 € de BP à BP (+ 7,4 K€).



Elles se composent essentiellement : **de charges à caractère général** (106 100 €, + 6,7 K€) comprenant la redevance versée au délégataire (78 000 €, + 6 K€, conformément aux termes de la nouvelle DSP).

L'autofinancement composé exclusivement des dotations aux amortissements augmente (60 K€ contre 53 K€ au BP 2021).

7.1.2 Section d'investissement

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 105 000 € consistent en :

- travaux d'aménagement et réfection de l'équipement (65 K€),
- le remboursement du capital de la dette se maintient à son niveau du BP précédent (38 400 € contre 38 100 €).

La dette au 1^{er} janvier 2021 sur ce budget s'établit à 336 596,52 € (374 607,54 € au 01/01/2021).

B - Recettes

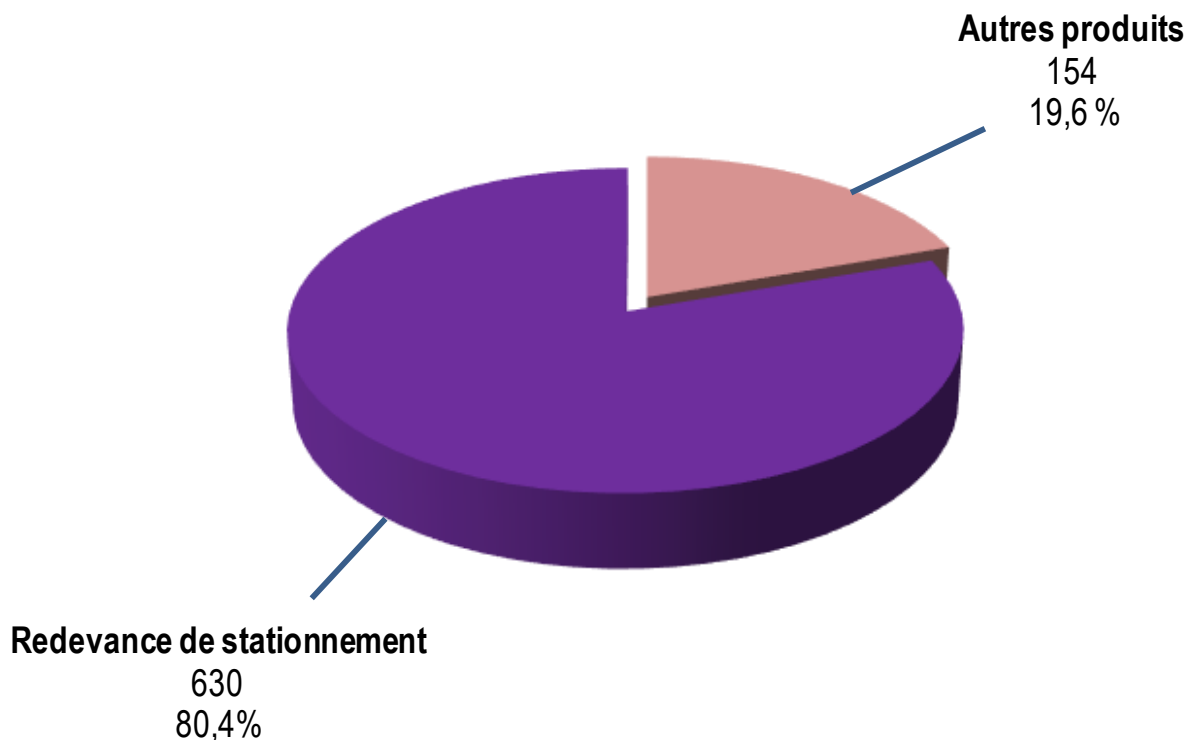
Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (60 000 €) et par l'emprunt pour 45 000 € (contre 52 000 € au BP 2021).

7.2 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 784 460 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 725 000 € pour la section d'investissement.

7.2.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



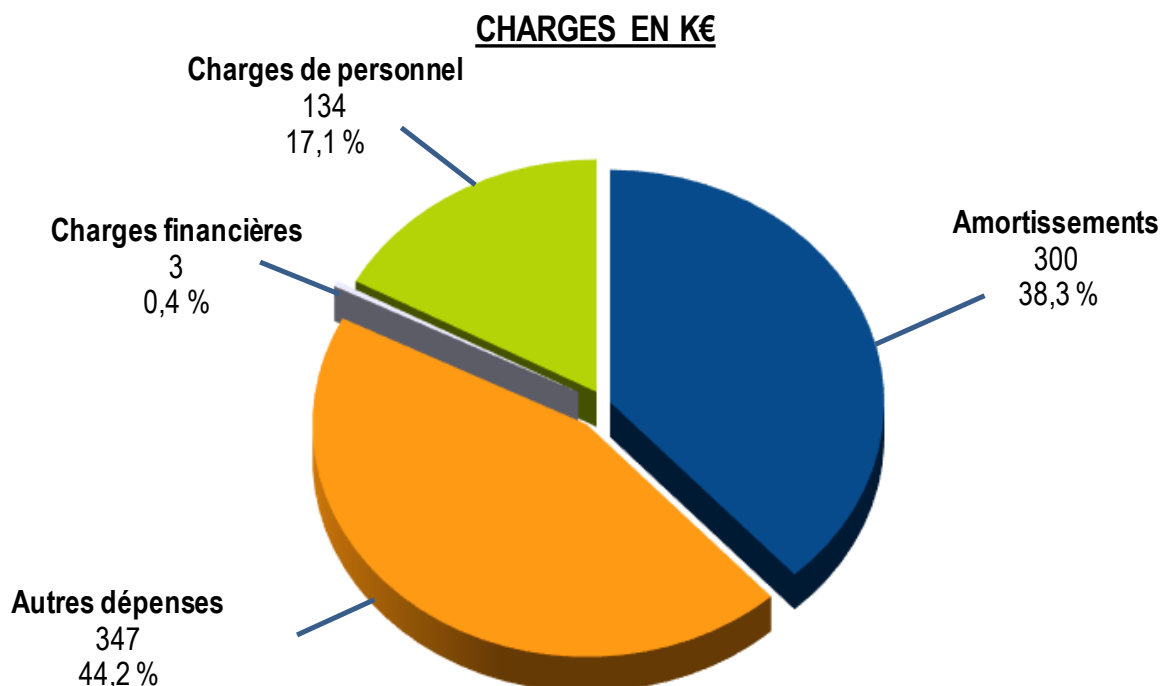
A - Produits

Le produit de stationnement est estimé en 2022 à 630 000 € (+ 140 K€ par alignement sur le réalisé prévisionnel 2021).

Il est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 138 750 €.

B - Charges



L'évolution globale des dépenses réelles à la hausse (298 830 € contre 261 610 € au BP 2021) hors dépenses imprévues porte sur les postes suivants :

Les charges à caractère général sont estimées à la hausse (160 070 € contre 147 160 € au BP21). Cette évolution porte notamment sur les acquisitions de fournitures (+ 6,5 K€) et sur les contrats de maintenance (+ 4,5 K€).

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 134 000 € correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés (+ 29 K€, impact en année pleine d'un remplacement suite à départ).

Les charges financières diminuent encore cette année, passant de 7 950 € au BP21 à 3 250 €.

L'autofinancement (composé des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement) est inscrit à la hausse à concurrence de 465 000 € contre 377 000 € au BP 2021, soit + 88 K€.

7.2.2 Section d'investissement

La section d'investissement passe de 492 000 € à 725 000 €. La hausse de l'autofinancement (+ 88 K€) combiné à un emprunt de 115 K€ permet de financer les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 491 000 €, soit + 292,6 K€, inscription correspondant principalement en installation et aménagement de la vidéoprotection (100 K€), aménagement et équipements courants des parkings (75 K€) et travaux de l'extension du parking Préfecture (250 K€).

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 59 500 €, montant en diminution par rapport à celui du BP précédent (154,5 K€).

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 451 211,45 € à 296 776,47 €.

7.3 Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles, inscrites pour 827 K€ dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains et pour 73,7 K€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt réalisés en 2019 et 2020. Elles sont financées par les cessions de terrains aménagés pour 1 264 K€.

7.4 Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 010 € (contre 47 200 au BP 2021).

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 24 500 € (BP21 : 26 500 €) et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleteuse) inscrits pour 18 000 €, soit le même montant qu'au BP 2021.

Les recettes de prestations de services (47 000 €) couvrent l'intégralité des charges. Elles prennent en compte la redéfinition engagée en 2021 des tarifs de fossoyage, ce qui conduit à s'approcher des prix pratiqués par les opérateurs funéraires privés.

7.5 Budget Energies renouvelables

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 16 K€ et de 11 K€ en section d'investissement.

L'amortissement des panneaux (dépense de la section de fonctionnement et recette de la section d'investissement) est inscrit pour 11 K€. Figure également en section d'investissement le remboursement du capital de la dette pour 6 K€. Ces dépenses sont financées par le produit de vente de l'électricité produite (panneaux du GS St Exupéry et de la MCC) pour 16 K€.